



Honoraires à la charge du mandant

Terrains - Habitations Principales ou Secondaires	
De 0 à 40 000 €	4000€ TTC
De 40 001 à 60 000 €	9% TTC
De 60 001 à 75 000 €	8.5% TTC
De 75 001 à 90 000 €	8% TTC
De 90 001 à 150 000 €	7% TTC
De 150 001 à 200 000 €	6% TTC
De 200 001 à 350 000 €	5.5% TT
De 350 001 à 600 000 €	5% TTC
De 600 001 à 1 000 000 €	4,5% TTC
De 1 000 000 et plus	4% TTC

LOCATION (vide et meublée)
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : <b>11% TTC</b> du loyer hors charges annuel partagé par moitié entre bailleur et locataire (sans dépasser le plafond de 10 <sup>E</sup> TTC par m2 habitable pour le locataire).
Réalisation de l'état des lieux : <b>3% TTC</b> du loyer hors charges annuel partagé par moitié entre bailleur et locataire (sans dépasser le plafond de 3 <sup>E</sup> TTC par m2 habitable pour le locataire).

GESTION LOCATIVE
7.5% TTC* des encaissements (loyers + charges)

GARANTIE LOYER IMPAYE
2.5% TTC* du loyer avec charges

*Les mandats faisant l'objet d'une délégation de la part d'une autre agence immobilière adhérente d'un groupement ou d'une association d'agent immobiliers dont le règlement intérieur prévoit pour chaque adhérent, la délégation automatique de ses mandats exclusifs à l'ensemble des adhérents. Le montant des honoraires est celui correspondant au barème de l'agence détenant le mandat principal.*

### Transactions Commerciales et Professionnelles

De 0 à 75 000 €	.....	10 % TTC
De 75 000€ à 250 000 €	.....	9 % TTC
De 250 001 à 500 000 €	.....	8 % TTC
De 500 001 et plus	.....	7 % TTC

### ESTIMATION

Le tarif forfaitaire est de **120 Euros TTC** en cas de non-commercialisation. Un remboursement sera appliqué pour tout mandat exclusif signé à l'agence L'ADRESSE PRAYSSAC IMMOBILIER aux conditions de l'estimation.

\*TVA au taux en vigueur à 20,0% incluse